

Six raisons (au moins) de venir au salon

Vous pourrez **gratuitement** :

- ▶ Echanger avec des entreprises partenaires dans la salle d'exposition structurée en 10 villages thématiques ;
- ▶ Rencontrer des experts : avocats, architectes, auditeurs de compte...
- ▶ Assister à 8 conférences plénières ;
- ▶ Profiter de 30 ateliers thématiques ciblés ;
- ▶ Se doter de la version 2015 du « Guide Vert » de la Gestion Technique et des Services en Copropriété ;
- ▶ Se procurer de guides gratuits et payants (dont une douzaine de nouveaux guides gratuits produits en 2014).

8 conférences plénières

Vous pourrez vous informer et enrichir vos connaissances en assistant aux conférences animées par de nombreuses personnalités, qui porteront sur des questions majeures comme :

- ▶ La loi ALUR
- ▶ Les contrats de syndic
- ▶ La cogestion en copropriété
- ▶ Le compte séparé
- ▶ L'audit énergétique et l'audit global partagé
- ▶ Les travaux de rénovation énergétique
- ▶ Le financement des gros travaux
- ▶ Le plan pluriannuel des travaux

30 ateliers thématiques ciblés

Des ateliers thématiques sur tous les sujets concernant la gestion d'une copropriété seront animés par des exposants ou des experts de l'ARC, ce qui permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances sur des thèmes stratégiques comme le contrôle des comptes, la gestion des impayés, la gestion des travaux, la rénovation énergétique, la maintenance des équipements.

25/29, rue Joseph Python - 75020 PARIS

Tél. : 01 40 30 12 82 - Fax : 01 40 30 12 83

www.unarc.asso.fr

Un site Internet dédié au salon de l'ARC et de l'UNARC

<http://www.salon-copropriete-arc.fr/>



De nouveaux guides payants et gratuits...

À l'occasion de ce salon, l'ARC proposera quatre nouveaux guides payants, qui viendront augmenter la collection d'une cinquantaine de guides disponibles actuellement :

- ▶ La 12^{ème} édition du « 300 questions » entièrement à jour de la loi ALUR.
- ▶ La 7^{ème} édition du Manuel du Conseil Syndical (augmentée de 7 articles et également entièrement à jour de la loi ALUR).
- ▶ Futurs Copropriétaires : les pièges à éviter.
- ▶ Rénovation en copropriété : comment mobiliser les copropriétaires ?

Enfin, à l'occasion de ce salon, l'ARC a rédigé douze guides d'une trentaine de pages qui seront donnés gratuitement au cas d'achat d'un guide de la collection ARC/Vuibert.



L'ESPACE CHARENTON
327, rue de Charenton - 75012 PARIS

MÉTRO : Ligne 8 - station : porte de Charenton

TRAMWAY T3 - arrêt : Porte de Charenton

Ligne 87 arrêt : Charenton jardinier

Ligne 111 arrêt : Porte de Charenton



Le salon indépendant de la Copropriété

6^{ème} salon de l'UNARC et de l'ARC

Après la Loi ALUR
15 chantiers, 15 défis !



Les 15 et 16 Octobre 2014

Nocturne le 15 octobre

(Entrée évidemment gratuite pour tous !)

de 9h à 21h le 15 octobre 2014

de 9h à 18h le 16 octobre 2014

PLANNING DES CONFERENCES DU SALON 2014

Journées Horaires	Mercredi 15 octobre 2014	Jeudi 16 octobre 2014
9h30- 10h45	Les contrats de syndic et leur mise en concurrence après la loi ALUR	La cogestion en copropriété : un nouveau statut pour le conseil syndical entre syndic professionnel et syndic bénévole?
Pause		
11h45 - 13h00	L'obligation du compte séparé et le contrôle des comptes après la loi ALUR	Syndics bénévoles : comment bien prendre en main sa copropriété ?
Pause déjeuner		
14h00 - 15h15	L'audit global, l'audit énergétique et le plan pluriannuel des travaux	L'obligation d'un extranet à compter du 1er janvier 2015 : quel extranet ? Quelles conséquences pour la copropriété ?
Pause		
16h15 - 17h30	Le financement des gros travaux : le fonds travaux, l'emprunt collectif, les CEE, les subventions Clôture à 21h	Les nouvelles obligations en matière d'assurance et l'évolution des conventions CIDRE et CID-COP Clôture à 18h

Les 30 ateliers thématiques « Comment ça marche ? »

Des 15 et 16 octobre 2014

(à titre indicatif)

GESTION JURIDIQUE ET COMPTABLE

1. Gestion bénévole d'une copropriété (juridique et comptable)
2. Fonctionnement d'une ASL et d'une AFUL
3. Pouvoirs, rôles et formations des conseils syndicaux
4. Vente des parties communes
5. Gestion du personnel de gardiennage
6. Gestion des impayés. Procédure d'alerte
7. Contrôle des comptes
8. Négociation du contrat de syndic
9. Changement de syndic
10. Annulation d'une décision prise en AG
11. Dématérialisation de la gestion en copropriété
12. Programmation et financement des travaux
13. Lecture du grand livre comptable
14. Analyse des annexes comptables

GESTION TECHNIQUE

15. Diagnostics immobiliers obligatoires
16. Diagnostic et audit énergétiques
17. Bilan initial de copropriété et Bilan énergétique simplifié
18. Contrat de performance énergétique
19. Raccordement d'un immeuble à la fibre optique
20. Sécurité des accès aux immeubles (VIGIK)
21. Mise en conformité des ascenseurs
22. Certificat d'économie d'énergie
23. Contrats de maintenance d'une chaufferie
24. Comptage individualisé de l'eau
25. Signalétique d'Immeuble
26. Sécurité incendie
27. Rénovation énergétique en copropriété

ASSURANCES

28. Gestion des sinistres en copropriété
29. Protection juridique
30. Assurance multirisques d'une copropriété